



# Ville de Saint Julien du Sault

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2024

- 
- Dossier pour une première demande de subvention
  - Dossier pour le renouvellement d'une demande de subvention

Cocher la case correspondante

### Liste des pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** à votre dossier en cas de demande initiale :

- 1/ Les statuts déposés, ou approuvés, en un seul exemplaire
- 2/ Le N° SIRET et la copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- 3/ La liste des membres du bureau la plus récente, conforme à la périodicité de renouvellement prévue dans les statuts
- 4/ Le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- 5/ Le rapport d'activité de la dernière année
- 6/ Le compte de résultat et le bilan de votre association approuvés de la dernière année
- 7/ Le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé joint en annexe
- 8/ Un R.I.B. original
- 9/ La (les) lettre(s) de demande de subvention faite(s) auprès d'éventuel(s) autre(s) financeur(s)

**Pour un renouvellement de demande ne joindre que les documents 4/ à 9/ et éventuellement 3/ si changement des membres du bureau**

**A REMETTRE POUR LE 22 JANVIER 2024 AU PLUS TARD**

*Le N°SIRET est indispensable pour recevoir la subvention, le récépissé en Préfecture est indispensable pour formuler une demande de subvention. Si vous n'en n'avez pas, il faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE, Cette demande est gratuite.*

*La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.*

# Présentation de votre association

1-1

## Identification administrative et juridique :

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Sigle de l'association : \_\_\_\_\_

Objet de l'association : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

N° SIREN: \_\_\_\_\_ N° SIRET: \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_

Date de déclaration en Préfecture : \_\_\_\_\_

Numéro de récépissé : \_\_\_\_\_

Date de publication au Journal Officiel : \_\_\_\_\_

# Présentation de votre association

1-2

## Bureau / Contacts de l'association :

### • Composition du conseil d'administration / bureau :

Président	
Nom :	_____
Prénom :	_____
Elu au sein du Conseil Municipal de la Ville de Saint Julien du Sault ☉ :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse :	_____
Code postal :	_____ Ville : _____
Téléphone :	____ / ____ / ____ / ____    Tél. portable : ____ / ____ / ____ / ____
Fax :	____ / ____ / ____ / ____    Adresse e-mail : _____

### Trésorier

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Elu au sein du Conseil Municipal de la Ville de Saint Julien du Sault ③ :  oui  non  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ / / / / Tél. portable : \_\_\_\_\_ / / / /  
Fax : \_\_\_\_\_ / / / / Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### Secrétaire

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Elu au sein du Conseil Municipal de la Ville de Saint Julien du Sault ③ :  oui  non  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ / / / / Tél. portable : \_\_\_\_\_ / / / /  
Fax : \_\_\_\_\_ / / / / Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Nombre de sièges dans le Conseil d'administration	
Nombre de sièges dans le Bureau	
Nombre de sièges dans le Conseil d'administration attribués à la Ville de Saint Julien du Sault	
Nombre de sièges dans le Bureau attribués à la Ville de Saint Julien du Sault	

**Contact(s) de l'association (Directeur, entraîneur...) :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Elu au sein du Conseil Municipal de la Ville de Saint Julien du Sault ③ :  oui  non  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ / / / / Tél. portable : \_\_\_\_\_ / / / /  
Fax : \_\_\_\_\_ / / / / Adresse e-mail : \_\_\_\_\_  
Titre ou fonction au sein de l'association : \_\_\_\_\_

③ Cette précision doit être **obligatoirement** renseignée afin d'éviter le risque de la prise illégale d'intérêts : en Application de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont illégales les délibérations du Conseil Municipal auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

# Présentation de votre association

# 1-3

## Fonctionnement de l'association :

### • Publics :

<input type="checkbox"/> Petite enfance	(0 – 3 ans)
<input type="checkbox"/> Enfants	<input type="checkbox"/> école maternelle (3 – 6 ans) <input type="checkbox"/> école élémentaire (6 – 11 ans)
<input type="checkbox"/> Adolescents	<input type="checkbox"/> collégiens (11 – 15 ans) <input type="checkbox"/> lycéens (15-18 ans)
<input type="checkbox"/> Etudiants	
<input type="checkbox"/> Adultes	<input type="checkbox"/> 18 – 29 ans <input type="checkbox"/> 30 – 39 ans <input type="checkbox"/> 40 – 49 ans <input type="checkbox"/> 50 – 59 ans
<input type="checkbox"/> Personnes âgées	<input type="checkbox"/> 60 – 69 ans <input type="checkbox"/> 70 – 79 ans <input type="checkbox"/> 80 – 89 ans <input type="checkbox"/> 90 ans et plus

### • Territoires d'intervention :

<i>Communes</i>	<i>Quartiers</i>
-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----
-----	-----

• **Prestations :**

<i>Thèmes</i>	<i>Sous-thèmes</i>
<input type="checkbox"/> Anciens combattants	----- -----
<input type="checkbox"/> Culture	----- -----
<input type="checkbox"/> Développement économique	----- -----
<input type="checkbox"/> Enseignement	----- -----
<input type="checkbox"/> Environnement / Protection de la nature (faune, flore...)	----- -----
<input type="checkbox"/> Scolaire	----- -----
<input type="checkbox"/> Social	----- -----
<input type="checkbox"/> Sports	----- -----
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)	----- -----

• **Permanences :**

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Interlocuteur						
Horaires						
Téléphone						
Adresse						

**• Moyens humains de l'association :**

	<i>Nombre</i>	<i>Dont à temps partiel</i>
Contrat à durée déterminée		
Contrat à durée indéterminée		
Contrat emploi solidarité		
Autres		
Bénévoles		

**• Adhérents :**

	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Adhérents Saltusiens				
Adhérents de la Communauté de Communes du Jovinien				
Adhérents hors de la Communauté de Communes du Jovinien				
Total des adhérents de l'Association				

- **Votre association serait-elle prête à participer à des manifestations inter-associatives à l'échelon de la commune ?**      oui    non

- **Liste des travaux ou aménagements souhaités en 2024 dans les locaux dont disposent les associations ou dans les salles municipales :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Modèle de budget prévisionnel de l'association

2

Année : 2024

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
<p><b>60 – Achats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- achats d'études et de prestations de service</li> <li>- achats non stockés de matières et fournitures</li> <li>- fournitures non stockables (eau, énergie)</li> <li>- fournitures administratives</li> <li>- fournitures d'ateliers</li> <li>- autres fournitures</li> </ul> <p><b>61 – Services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sous-traitance générale</li> <li>- locations mobilières et immobilières</li> <li>- charges locatives et de copropriété</li> <li>- entretien et réparation</li> <li>- assurances</li> <li>- documentation</li> <li>- divers</li> </ul> <p><b>62 – Autres services extérieurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personnel extérieur à l'association</li> <li>- rémunération intermédiaires et honoraires</li> <li>- publicité, publications</li> <li>- transports collectifs</li> <li>- déplacements, missions, réceptions</li> <li>- frais postaux et télécommunications</li> <li>- services bancaires</li> <li>- divers</li> <li>- formation</li> </ul> <p><b>63 – Impôts et taxes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impôts et taxes</li> <li>- autres impôts et taxes</li> </ul> <p><b>64 – Charges de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rémunération du personnel</li> <li>- charges du personnel</li> <li>- autres charges de personnel</li> </ul> <p><b>65 – Autres charges de gestion courante</b></p> <p><b>66 – Charges financières</b></p> <p><b>67 – Charges exceptionnelles</b></p> <p><b>68 – Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b></p>		<p><b>70 – Ventres de produits finis, prestations de service</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marchandises</li> <li>- prestations de services</li> <li>- produits des activités annexes</li> </ul> <p><b>74 – Subventions d'exploitation</b></p> <p><u>- Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DRAC</li> <li>DDJS</li> <li>DDASS</li> <li>Education Nationale</li> <li>FONJEP</li> <li>autres (à préciser)</li> </ul> <p><u>- Collectivités territoriales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Région</li> <li>Département</li> <li>Communauté de Communes du Jovinien - CCJ</li> <li>Ville de St Julien du Sault</li> </ul> <p><u>- Organismes sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CAF</li> <li>FASILD</li> <li>autres (à préciser)</li> </ul> <p><u>- Fonds européens</u></p> <p><u>- CNASEA (emplois aidés)</u></p> <p><u>- Autres (à préciser)</u></p> <p><b>75 – Autres produits de gestion courante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cotisations</li> <li>- autres</li> </ul> <p><b>76 – Produits financiers</b></p> <p><b>77 – Produits exceptionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur opération de gestion</li> <li>- sur exercice antérieur</li> </ul> <p><b>78 – Reprise sur amortissements et provisions</b></p>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<p><b>86 – Emploi des contributions volontaires en nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- secours en nature</li> <li>- mise à disposition gratuite de biens et prestations</li> <li>- personnels bénévoles</li> </ul>		<p><b>87 – Contributions volontaires en nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bénévolat</li> <li>- prestations en nature</li> <li>- dons en nature</li> </ul>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

Certifié exact le ..... Signature du responsable :

## Demande de subvention de l'association

3

**Demande de subvention pour le fonctionnement courant**

→ Montant sollicité : ..... €

→ Commentaires :

---

**Demande de subvention exceptionnelle (équipements, matériels...)**

→ Montant sollicité : ..... €

→ Justification de cette demande :

---

## Attestation sur l'honneur

4

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) : .....  
représentant(e) légal(e) de l'association : .....

**déclare :**

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (*déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc.. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture*), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières - ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : ..... € au titre de l'année .....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association dont le RB est joint en annexe

Fait à ....., le .....

Signature :

**Attention**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.





## CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÈMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321  
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain  
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association